

Contrastes

► N° 174 ■ Bimestriel ■ Mai-Juin 2016 ◀

bpost

PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

ep
Equipes Populaires



PENSIONS : LE CASSE DU SIÈCLE

Main basse sur les pensions



La droite veut faire main basse sur la sécurité sociale, et sur les pensions en particulier. L'intention à peine cachée du gouvernement ? Offrir au secteur privé le patrimoine collectif appartenant aux travailleurs. Car les pensions, c'est ça : un système de solidarité entre les travailleurs d'aujourd'hui et les retraités d'aujourd'hui. Un magot qui leur appartient et qu'ils décident, entre interlocuteurs sociaux, de dépenser intelligemment et solidairement.

Seulement voilà, la marque de fabrique du gouvernement néolibéral qui pourrait se résumer à "moins d'Etat, plus de marché" a trouvé son terrain de jeu dans le secteur des pensions. Dans l'intérêt de quelques-uns (banques et compagnies d'assurances surtout), mais au désavantage de la toute grande majorité d'entre nous. Et pour être un bon petit soldat de l'Union européenne qui fait pression sur les Etats pour réduire leur déficit budgétaire. Or, la pension légale, quoi qu'en pense la droite, est le dispositif le plus sûr pour préserver au mieux l'égalité entre les pensionnés.

"Mais les pensions deviendront impayables", entend-on dire de plus en plus ! Vraiment ? Ici aussi, on voit la patte néolibérale qui veut miner la confiance dans le système actuel et plus largement détricoter le système de sécurité sociale.

Les chiffres montrent pourtant que l'augmentation des dépenses de vieillissement ne serait que de 2,1% entre 2014 et 2060. Il faut désamorcer les peurs et déconstruire certains mythes.

Selon Patrick Feltesse, chercheur à la FTU et spécialiste des pensions, « même avec une croissance lente, il est possible d'augmenter les recettes allouées à la Sécu dans le PIB. Il faut élargir le gâteau du financement et opérer une meilleure répartition des parts de ce gâteau, notamment grâce à une fiscalité plus juste. Les pensions sont parfaitement finançables ».

La matière est ardue. Aussi, est-il indispensable de l'apprivoiser pour comprendre l'actualité et défendre ses droits individuels et ceux de la collectivité. C'est l'objet du premier article, qui présente le système des pensions tel qu'il fonctionne aujourd'hui. Aujourd'hui... mais peut-être plus demain !

Car le menu préparé par le gouvernement serait très indigeste, avec son lot de mesures plus inégalitaires et discriminatoires les unes que les autres (voir article en page 6). "Une succession de mesures qui dénaturent les principes de sécurité sociale", ajoute Christian Kunsch, président du MOC, dans son interview en page 9. Et qui de surcroît risquent de renforcer les inégalités vécues par les travailleurs - et surtout les travailleuses - au cours de leur carrière professionnelle, comme le montre l'article en page 13.

L'inquiétude et la désillusion des jeunes est palpable face à un système qui se détricote. Et si leur regard et leurs témoignages nous amenaient à ouvrir la réflexion sur l'indissociable lien entre l'évolution et le sens du travail, et une sécurité sociale renouvelée ? Les écouter, c'est sans aucun doute, comme Guillaume Lohest l'évoque dans le dernier article, "contribuer à esquisser les contours d'une stratégie de gauche qui ne serait pas seulement défensive. Sur les pensions, comme sur tout le reste".

Equipe de rédaction :

Christine Steinbach, Monique Van Dieren, Claudia Benedetto, Guillaume Lohest

Rédactrice en chef : Monique Van Dieren

Mise en page : Hassan Govahian

Editeur responsable :

Christine Steinbach, 8, rue du Lombard
5000 - Namur - Tél : 081/73.40.86
secretariat@equipespopulaires.be

Prix au n° : 2 €

Pour s'abonner (Contrastes + Fourmilière) :
Versez 15 € au compte BE46 7865 7139 3436
des Equipes Populaires, avec la mention :
"Abonnement à Contrastes" + votre nom



LES PENSIONS POUR LES NULS

L'avenir des pensions occupe régulièrement le devant de l'actualité. Des réformes ont été prises ou annoncées par le gouvernement. Pour comprendre l'inquiétude des syndicats et des mouvements sociaux, il est nécessaire de connaître le fonctionnement actuel du système des pensions.

D'un premier abord, le système des pensions belges peu paraître rébarbatif, complexe mais lorsqu'on s'y intéresse de plus près et que l'on comprend quels enjeux cruciaux l'entourent, la donne change. Que faut-il retenir ?

Trois sources de revenus

Les cotisations sociales prélevées sur le travail contribuent au paiement des pensions. Les travailleurs d'aujourd'hui paient les pensions d'aujourd'hui. Elles assurent le paiement de la **pension légale**, appelée anciennement 1^{er} pilier. A côté, deux autres systèmes sont financés par capitalisation, c'est-à-dire en épargnant des sommes pour s'assurer un complément de pension le jour venu.

Le 2^e pilier est l'assurance-groupe ou **pension complémentaire**, dont peut bénéficier un travailleur si l'entreprise cotise pour lui. Dans ce cas, on prélève un pourcentage de la rémunération brute pour la mettre en épargne.

Le 3^e pilier est celui de la **pension extralégale** privée, que chacun peut se constituer à titre personnel auprès de sa banque, à condition d'en avoir les moyens.

Pension légale

Le système de la pension légale comporte lui aussi trois régimes distincts : celui des salariés (ouvriers et employés), celui du secteur public (contractuels et nommés), et celui des indépendants. Commençons par le plus important en termes de nombre de personnes concernées : les salariés.

Actuellement, l'âge de la retraite pour les **salariés** est fixé à 65 ans, sauf exceptions (notamment pour les métiers pénibles). Le gouvernement a toutefois prévu de rehausser cet âge à 66 ans en 2025 et à 67 ans en 2030.

Tout travailleur a droit à une **pension légale** calculée sur base du nombre d'années de travail. Son financement repose sur le principe de la solidarité entre les travailleurs salariés et les retraités. Les cotisations versées par les travailleurs tout au long de leur carrière financent entre autres les pensions des actuels retraités. Ce système garantit donc une pension à chaque travailleur.





cc: Flickr Lou Galian

GRAPA ET APA

Quel que soit votre statut, si une fois pensionné, vos ressources sont inférieures au seuil de pauvreté (1), vous pourrez demander un complément **GRAPA** (Garantie de revenu aux personnes âgées), pour autant que vous ayez 65 ans et que vous répondiez à certaines conditions. En 2015, l'allocation pour une personne vivant seule s'élevait à 1.031 €/mois et pour chaque personne d'un ménage, à 687 €/mois.

En outre, les plus de 65 ans dépendants (difficulté à s'habiller, se déplacer, manger, vivre seul...) peuvent obtenir une **allocation d'aide aux personnes âgées (APA)** qui s'ajoute à la pension ou à la GRAPA. Pour y avoir droit, il faut remplir des conditions de dépendance et de revenus. La demande est à faire auprès de la commune.

1. **Seuil de pauvreté** : Isolé : 1.098€
Ménage sans enfant : 1.647€

→ **Quel est le montant de la pension pour un salarié ?** Tout dépend du nombre d'années au cours desquelles vous avez travaillé, de vos rémunérations perçues, de votre situation familiale.

Actuellement, certaines périodes où aucune activité professionnelle n'a été exercée peuvent être prises en compte dans le calcul de la pension. Ces périodes sont assimilées à des périodes d'activité. C'est notamment le cas du chômage involontaire, des périodes de maladie, de l'interruption de carrière, du service militaire, etc. Mais comme le montre l'article en page 6, le gouvernement a décidé de limiter la prise en compte de certaines de ces périodes assimilées.

Le calcul de votre pension vous semble trop compliqué ? Pas de panique, vous pourrez réaliser une simulation sur le site mypension.be. Par ailleurs, dès l'âge de 55 ans, les salariés recevront automatiquement une estimation de leur pension future. Celle-ci sera adaptée chaque année et sera consultable sur le site mypension.be. Enfin, au-delà de 55 ans, ils pourront formuler une demande d'estimation au service adéquat dans le cas par exemple d'un changement de fonction au cours de leur carrière.

Si vous avez un bas salaire, vous pouvez sous certaines conditions avoir droit à une **pension minimum garantie**. Soit 1 168,73€ par mois au taux isolé pour une carrière complète de 45 ans.

Pour les salariés, c'est le *Service fédéral des Pensions des salariés* qui calculera votre pension. Et c'est le Service des pensions (SPF) qui s'occupe des paiements.

Les **indépendants** quant à eux devront verser des cotisations de pension et/ou des cotisations sociales à une caisse de pension ou à une caisse d'assurances sociales. C'est l'*Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants* (INASTI) qui se charge du calcul des pensions des indépendants. Seules les cotisations payées entièrement seront comptabilisées dans le calcul du montant de leur pension. C'est l'INASTI qui se charge de faire les vérifications auprès de la caisse de pension ou la caisse d'assurance sociale auprès de laquelle ils se sont affiliés.

Quel est le montant de la pension pour un indépendant ? Les revenus professionnels perçus avant 1984 donnent droit à une pension forfaitaire. Et pour les années suivantes, le calcul se

Pour les salariés, les pensions sont calculées comme suit :

$$\frac{\text{Rémunération totale} \times \text{coefficient de réévaluation}}{45} \times \text{situation familiale (60\% ou 75\%)}$$

La **rémunération totale** est la somme des rémunérations que vous avez perçues pour les jours de travail, les jours d'inactivité considérés comme des jours de travail (exemple : chômage, maladie invalidité, etc.) ou couverts par des cotisations volontaires.

Le **coefficient de réévaluation** est utilisé pour ajuster vos plus anciennes rémunérations au coût de la vie actuelle.

Le résultat de cette multiplication est ensuite divisé par **45** soit le nombre d'années pour une **carrière complète**.

En fonction de votre **situation familiale**, le résultat de cette division est adapté selon deux taux : **taux isolé** (60%) ou **taux ménage** (75%).

Ce calcul est effectué pour chaque année de carrière. Ces résultats sont ensuite additionnés de manière à obtenir le montant annuel brut de votre pension. Pour obtenir le montant net de votre pension, il faudra déduire trois cotisations sociales : La cotisation Assurance Maladie Invalidité (AMI), la cotisation de solidarité, le précompte professionnel.

rapproche de la logique de calcul pour les salariés : la pension est calculée sur la base des revenus professionnels réels.

Quant à la pension minimum des indépendants, elle est désormais quasi équivalente à celle des salariés.

Contrairement au régime des salariés et des indépendants, le calcul de la pension pour les travailleurs « nommés » des **services publics** ne prend pas en considération les rémunérations obtenues tout au long de leur carrière. C'est la moyenne de la rémunération des 10 dernières années de leur carrière qui est prise en compte. Pour les contractuels (ceux qui sont en attente de nomination), les années qui précèdent sont calculées sur le même régime que les salariés. C'est le *Service fédéral des pensions des fonctionnaires* qui s'occupe du calcul de leurs pensions.

Nombre de pensionnés par régime de pension (2012)

Salariés : 1.508.186
Indépendants : 466.946
Secteur public : 375.866

Carrières mixtes : 623.587
Pensions de survie : 687.349
GRAPA : 104.632
APA : 151.083

Source : SPF Sécurité sociale, ONP

Assurance-groupe

À côté de la pension légale, le système belge de pension permet à tout employeur (mais ne l'y oblige pas) de proposer un avantage extra-légal à ses salariés. C'est ce qu'on appelle **la pension complémentaire professionnelle** ou assurance-groupe. C'est l'employeur qui se charge de faire le lien avec un organisme financier pour constituer une épargne à son employé. L'âge minimum à partir duquel on pourra bénéficier de son capital est de 60 ans.

La loi a fixé une « règle des 80 % ». Cette règle prévoit que la totalité des avantages de pension extralégaux ne peut pas dépasser 80% du dernier revenu annuel brut du salarié

Épargne-pension

Enfin, il vous sera également possible de constituer une épargne auprès d'une compagnie d'assurance ou d'une banque. C'est ce qu'on appelle l'**épargne-pension**.

Deux formules existent :

- **Le compte épargne-pension** : Dans le cas où vous choisissez de passer par une banque (fonds d'épargne-pension), vous n'aurez aucune garantie quant à la récupération du montant investi, étant donné que celui-ci sera investi en bourse.

- **L'assurance épargne-pension** : Dans le cas où vous choisissez de passer par une compagnie d'assurance, vous aurez un montant minimum qui vous sera garanti.

Un système égalitaire ?

Le système belge de pension légale garantit à tous les travailleurs sans distinction, un revenu de retraite. Il faut donc à tout prix le défendre, réaffirmer son importance, souligner la nécessité de son existence afin d'assurer une certaine égalité. Car tout le monde n'a pas les moyens de souscrire à une épargne-pension privée.

Il faut également balayer les idées reçues. Selon la FGTB qui cite les chiffres du Comité d'études sur le vieillissement (CEV), « on constate que les richesses qui seront créées en Belgique (PIB) évolueront plus que les coûts du vieillissement d'ici 2060. Le tout est de savoir comment, et vers qui, on redistribue les richesses ».

Il faut cependant tenir compte de l'évolution du marché de l'emploi, qui fragilise les travailleurs. Contrats précaires, de courte durée, temps partiels, interruptions de carrière se multiplient... Difficile dès lors d'atteindre une carrière de 45 ans qui permet d'obtenir une pension complète !

Par rapport à ces évolutions des carrières et du marché de l'emploi, il y a lieu de réfléchir aux adaptations nécessaires (en ce compris les mécanismes de financement des pensions). Ces adaptations doivent aller vers une réduction des inégalités et un renforcement de la solidarité.

Comprendre et s'intéresser aux mécanismes qui régissent le fonctionnement de la Sécu, et en particulier celui du système compliqué des pensions, est indispensable pour pouvoir comprendre l'actualité, défendre ses droits individuels et ceux de la collectivité. Les jeunes en particulier sont hélas de plus en plus éloignés de cette information...

Plus d'infos :

www.onprvp.fgov.be
www.csc.be
www.fgtb.be

Claudia Benedetto

RETRAITE ANTICIPÉE

Il était possible jusqu'en 2012 de prendre une retraite anticipée à l'âge de 60 ans avec 35 années de carrière à votre actif. Aujourd'hui, ces conditions ont été modifiées. Vous devez avoir minimum 62 ans et 40 ans de carrière. D'autres modifications auront lieu entre 2016 et 2019. Si vous avez toutefois conclu un contrat écrit et individuel avec votre employeur afin de prendre votre pension anticipée et que les procédures de départ ont été lancées avant le 28 novembre 2011, alors vous dépendez de la législation d'avant 2012. Il existe également une exception si, au 31 décembre 2012, vous aviez entre 57 et 61 ans (né avant le 1^{er} janvier 1956) et que vous répondiez presque aux conditions d'âge et de carrière.

UN MENU TRÈS INDIGESTE



© Equipes Populaires

Depuis la mise en place du gouvernement Michel en octobre 2014, il ne se passe pas un mois sans qu'on parle de nouvelles mesures en matière de pension. Pourquoi cet emballement ? L'argument massue : il faut à tout prix freiner le coût du vieillissement et assurer l'équilibre du financement des pensions. Mais est-ce vraiment le seul ? Pour le savoir, parcourons ensemble le menu et voyons la composition des plats...

Derrière l'argument du financement des pensions, les récentes mesures décidées par le gouvernement portent atteinte au système de sécurité sociale et ont été prises unilatéralement, au mépris de toute concertation avec les partenaires sociaux. Et surtout, elles reflètent une bien curieuse vision de l'égalité...

La mise en bouche du précédent gouvernement

Rappelons tout d'abord que le gouvernement précédent (dirigé par Di Rupo mais dont les deux ministres des pensions étaient libéraux) avait déjà entamé une vague de réformes qui restreignaient les conditions d'accès et/ou le montant de la pension anticipée, de la pension de survie, des "périodes assimilées" pour le calcul de la pension.

D'autres mesures ont été prises par le gouvernement Di Rupo mais sont entrées en vigueur sous le gouvernement Michel (les mesures prises concernant la pension de survie par exemple, ou encore la suppression du bonus-pension).

Le gouvernement actuel a accentué le caractère discriminatoire et inégalitaire de la majorité des meures. Dès novembre 2014 il a décrété que le **crédit-temps fin de carrière** n'est désormais plus possible avant 60 ans (55 ans aupa-

rant). En outre, mesure plus symbolique mais très anxiogène pour les personnes concernées, les prépensionnés et chômeurs âgés devront faire preuve d'une **disponibilité active** sur le marché de l'emploi. Le discours néolibéral présente évidemment cette contrainte comme une mesure positive, visant à "encourager la participation au marché du travail" !

Mais la patte néolibérale de ce gouvernement ne s'est pas arrêtée là... D'entrée de jeu, celui-ci a décidé unilatéralement une série de nouvelles mesures, dont le recul de l'âge de la pension. Il a également posé les balises pour l'instauration de la "pension à points".

Pour mieux comprendre ces mesures et leurs conséquences, nous allons les présenter de manière simplifiée (la matière est très complexe !) et en épingler quelques conséquences.

Le plat consistant : le recul de l'âge de la pension

En août 2015, le gouvernement a décidé de reporter l'âge légal de la retraite (65 ans aujourd'hui) à 66 ans en 2025 et 67 ans en 2030. Outre l'argument du financement des pensions, le gouvernement invoque l'augmentation de l'espérance de vie. Si celle-ci est réelle, il faut noter que l'espérance moyenne de vie en bonne

santé est de... 65 ans, et que cette moyenne cache en réalité de profondes inégalités selon les classes sociales et les professions exercées.

De nombreux travailleurs qui subissent des conditions de travail pénibles ne parviendront pas à tenir le coup encore deux années supplémentaires, même si le gouvernement s'est engagé à négocier l'âge de la retraite en fonction de la pénibilité du travail et à actualiser la liste.

Selon les trois syndicats ⁽¹⁾, "cette mesure est donc économiquement absurde, parce que vouloir obliger à travailler plus longtemps augmentera les dépenses de sécurité sociale liées aux allocations d'invalidité". Dépenses auxquelles le gouvernement s'attaque également, sans doute pour éviter le principe des "vases communicants"...

Les syndicats dénoncent aussi son caractère "socialement injuste, car obliger les plus anciens à travailler jusque 67 ans, c'est encore repousser l'accès au travail pour les plus jeunes et les 600.000 chômeurs de ce pays".

Quelques costauds "trous normands"

Dans la foulée de cette première mesure importante, plusieurs autres mesures ont été décidées en août 2015, toujours sans concertation avec les partenaires sociaux ! Elles visent également à augmenter le taux d'emploi en décourageant les travailleurs de prendre des aménagements de fin de carrière.

Les conditions d'accès à la **pension anticipée** vont être durcies, tant en termes d'âge que d'années de carrière. En 2019, il faudra désormais avoir 63 ans et 42 années complètes de travail pour en bénéficier.

Une mesure particulièrement discriminatoire pour les femmes, dont la carrière moyenne atteint 36,6 ans (voir article en page 13).

Dans la même veine, l'accès à la **prépension**, appelée dorénavant "Régime de chômage avec complément d'entreprise" (RCC), sera également limité. Il ne sera accessible qu'après 62 ans (60 ans auparavant) sauf exceptions, notamment pour les métiers pénibles.

Particulièrement discriminatoire, la réduction, voire la suppression des "**périodes assimilées**" dans le calcul de la pension va pénaliser principalement les femmes qui auront bénéficié de pause-carrière ou crédit-temps.

Mais à terme, le gouvernement enfonce le clou dans cette voie (le ministre des Pensions Daniel Bacquelaine l'a laissé sous-entendre), et d'autres

périodes d'arrêt de travail telles que le chômage, les congés-maladie, ou encore la prépension, sont également dans le collimateur. Il est soutenu par la FEB et UNIZO qui attaquent sans cesse ces périodes assimilées, principalement les prépensions.

"Ce serait un bain de sang pour les pensions les plus basses", dénonce un collectif d'association ⁽²⁾ soutenu par les syndicats. Car les personnes qui ont subi des périodes de chômage ou de maladie seraient une deuxième fois pénalisées dans le calcul de leur pension : à coup sûr, un renforcement inacceptable des inégalités en matière de pension.

Pour continuer dans les mauvaises nouvelles, évoquons le système des **pensions de survie** qui va progressivement disparaître. Pour les personnes dont le conjoint vient de décéder, elle sera remplacée par une allocation de transition pour un an (deux ans si enfants à charge) puis par une allocation de chômage dégressive et limitable dans le temps. Ces modifications ne concernent pas les pensions de survie en cours.

En dessert, un gâteau empoisonné...

Annoncée fièrement par le ministre Bacquelaine il y a quelques semaines, le **relèvement du plafond des pensions** laisse sous-entendre qu'il répond au fait avéré qu'en Belgique, les pensions sont parmi les plus basses d'Europe.

Encore un mensonge de plus ! Car il ne s'agira pas de relever tous les niveaux de pension, mais seulement les pensions qui sont déjà les plus élevées.

Pire encore, il annonce que cette mesure sera "neutre sur le plan budgétaire". Cela signifie-t-il que l'augmentation des pensions les plus élevées se fera sur le dos des plus basses, qu'on rabotera encore, à savoir les pensions minimum et celles qui comportaient des périodes assimilées telles que le chômage ou la maladie ? Poser la question, c'est y répondre...

...Et la cerise sur le gâteau

La "**pension à points**", voilà un principe bien séduisant dans un monde où l'on veut progressivement remplacer les "droits acquis" par l'esprit de compétition et la méritocratie... Encore une fois, le gouvernement excelle dans l'art de présenter positivement une mesure qui risque fort de déréguler le système actuel et rendre aléatoire le montant de la pension. Petite explication d'une mesure qui devrait entrer en ap-

BON À SAVOIR

- On assiste à une paupérisation des pensionnés ;
- Ils représenteront bientôt 30% de la population et constitueront 30% des consommateurs ;
- Le fait d'être propriétaire de son logement n'immunise pas des charges d'entretiens et ne garantit pas la qualité de l'habitat ;
- Les effets du Taxshift sont négatifs pour les pensionnés (- 500 €/an et parfois plus) ;
- Pension moyenne inférieure au prix moyen des maisons de repos (1.400 € en Wallonie - manque environ 250 €) ;
- Situation des femmes plus précaire vu les carrières morcelées ;
- Nos pensions sont parmi les plus basses d'Europe. Taux de remplacement en 2013: 47% (UE : 55%) ;
- Montant de la pension minimum : 1.168 € (sur base d'une carrière complète)

Source : Philippe Andrienne, Énéo, novembre 2015.

Encore en dessous... du minimum

Ces dernières années, des mesures de protection avaient été instaurées pour les personnes (en particulier les femmes) qui avaient des carrières courtes ou atypiques (interrompues, à temps partiel...). Elles avaient droit à une pension minimum. Par exemple, une personne ayant travaillé à 1/3 temps pendant 15 ans avait droit à une pension minimum proportionnée à sa situation.

Daniel Bacquelaire a annoncé récemment dans la presse que la pension minimum ne serait plus octroyée qu'aux personnes comptant minimum 20 ans de travail à temps plein (ou 30 ans à 2/3 temps).

Pourtant, "la pension minimum telle qu'elle existe actuellement, couplée aux adaptations au bien-être négociées par les interlocuteurs sociaux, a permis de faire passer la pauvreté chez les pensionnés de 24% à 14%, c'est-à-dire à la moyenne de la population".⁽³⁾

Pour faire passer sa pilule amère, le ministre Bacquelaire a annoncé en février une mesure de "correction sociale pour les pensions minimales", en compensation du saut d'index et des hausses de TVA. Alors que le saut d'index à lui seul représente 2% de perte, il n'a concédé que 0,7% d'augmentation de ces pensions minimums. Et cela ne concerne que les salariés et indépendants comptant 45 ans de carrière. 8 € par mois de gagné... contre 23 € de perdu⁽⁴⁾.

plication en 2030.

Le principe est le suivant : En fin de carrière, vous aurez accumulé un certain nombre de points (selon la durée de carrière et les revenus du travail). On multiplie ce nombre de points par la valeur du point (en €). C'est simple, direz-vous !

Comme le dit Philippe Andrianne, secrétaire politique d'Enéo, "là où ça se complique, c'est lorsque l'on creuse deux questions essentielles :

- Comment (et qui va) définir de quoi se compose exactement le point ?

- Comment (et par qui) va être définie la valeur monétaire du point ?"

Au stade de réflexion actuel du projet, la deuxième question est la plus énigmatique et la plus préoccupante. En effet, selon l'intention du ministre, la valeur du point serait déterminée au moment de prendre sa pension, et selon différents critères : salaire moyen des travailleurs au moment où on prend sa pension, correction possible selon l'espérance de vie du moment, la situation budgétaire du pays...

Bref, la valeur du point sera aléatoire et ne sera connue qu'au moment de prendre sa pension, ce qui ajoutera une couche d'insécurité à l'insécurité due notamment au faible taux de remplacement des pensions en Belgique, autrement dit la différence entre le montant du dernier salaire et de la pension.

Flop Chef

Cette vague de mesures appelle à une série de réflexions et questions dont les organisations syndicales et les mouvements sociaux se saisissent à bras-le-corps.

Le financement des pensions, d'abord. Dans notre revue *Contrastes* de janvier 2011, Giuseppe Pagano (professeur à l'Université de Mons) s'étonnait déjà de l'alarmisme qu'on fait autour de l'hypothèse que les pensions seront impayables. "Une question sérieuse mais pas alarmante", disait-il. Idem pour le coût du vieillissement en soins de santé.

Patrick Feltesse, chercheur à la FTU⁽⁶⁾, fait remarquer que le coût supplémentaire du vieillissement d'ici 2060 ne représentera que +2,1% du PIB.

Outre ce climat de peur panique entretenu entre autres pour discréditer la sécurité sociale et encourager les gens à se tourner vers les systèmes de pension privée, deux questions se posent : Pourquoi voir la question des pensions uniquement en termes de dépenses ? Moyen-

nant des fins de carrière adaptées et allégées et des montants de pensions corrects, les retraités peuvent contribuer à la croissance (30% des consommateurs) et à la création d'emplois dans le secteur des services aux personnes.

Et pourquoi le rééquilibrage du coût des pensions doit-il nécessairement se faire à l'intérieur du système ? En d'autres mots : pourquoi la recherche d'une pension meilleure pour les uns se fait-elle nécessairement par un rabotage supplémentaire des pensions les plus basses ? Pourquoi le financement des pensions ne passerait-il pas par une fiscalité plus juste ?

L'obsession du retour à l'équilibre des finances publiques ne peut pas se faire sur le dos des pensions les plus basses...

La pression mise par l'Union européenne sur la Belgique pour qu'elle augmente son taux d'emploi jugé trop faible amène le gouvernement à prendre des mesures absurdes par rapport à l'objectif poursuivi. Ce n'est pas reculer l'âge de la pension qu'il faut faire, c'est permettre aux travailleurs de bénéficier de bonnes conditions de travail particulièrement en fin de carrière ; réduire collectivement le temps de travail pour diminuer le chômage de tous et en particulier des jeunes et des femmes ; éviter le licenciement des travailleurs après 50 ans alors que par ailleurs on les oblige à rester plus longtemps au travail ; encourager les formules d'aménagement de fin de carrière plutôt que de les supprimer !

Au vu des mesures prises et annoncées, qui rendent les pensions aléatoires et profondément inégalitaires, on comprend l'inquiétude et la désillusion des jeunes face à un système qui se détricote. Est-ce cela, l'effet recherché par le gouvernement ? Il ne l'avouera jamais, mais son secret espoir est peut-être celui là. Affaiblir la pension légale au profit d'une privatisation du secteur et dans la droite ligne de l'idéologie de droite, pour qui la protection sociale représente davantage un fardeau que le ciment d'une société démocratique, égalitaire et solidaire.

Monique Van Dieren

(1) Communiqué de presse CSC, FGTB, CGSLB

(2) Retour en arrière avec les réformes du ministre Bacquelaire, communiqué de presse du 7 mars 2016.

(3) Idem.

(4) Communiqué de presse CSC, 29/02/2016.

(5) La réforme des pensions en Belgique, Patrick Feltesse, Institut des sciences du travail, mars 2016.

LE GOUVERNEMENT BIAISE LE DÉBAT

CHRISTIAN KUNSCH



Discrédit savamment distillé envers la Sécu. Absence de vision globale en matière de pension. Refus de la concertation sociale. Mesures discriminatoires. Tel est le diagnostic sévère que le MOC porte sur la succession de mesures prises par le gouvernement en matière de pension. Rencontre avec Christian Kunsch, président du MOC, qui a décidé de faire de cette question son cheval de bataille.

■ **Le 24 mai dernier, le MOC a adopté une position sur le dossier des pensions. De manière générale, quelles sont les priorités, les principes fondamentaux sur lesquels le MOC veut insister ?**

□ Les principes fondamentaux sur lesquels le MOC veut insister sont les mêmes que pour la sécurité sociale dans son ensemble.

Le secteur des pensions illustre l'attitude générale du gouvernement en matière de sécurité sociale. Pour nous, la sécurité sociale est un des fondamentaux du mouvement ouvrier chrétien, parce qu'elle représente les principes qu'on défend : l'égalité (notamment hommes-femmes), la solidarité (ceux qui ont les épaules les plus larges doivent contribuer plus), la justice sociale. Et j'insiste : dans le cadre de la Sécu. Parce qu'actuellement, la grande confusion qu'on introduit dans la tête des travailleurs et des travailleuses, c'est qu'il y a plusieurs formes de pension. Et que si la Sécu n'est plus à même de leur donner une pension qui leur permette de vivre décemment, il pourrait y avoir d'autres moyens de le faire, par exemple en se consti-

tuant une épargne-pension privée fiscalement encouragée.

Pour nous, la Sécu, c'est un système solidaire qui intervient quand les gens en ont besoin : quand on est malade, quand on perd son emploi, quand on a atteint un âge raisonnable pour lever le pied... C'est le sens de la campagne qu'on mène actuellement : "Une protection sociale pour tous". Notre priorité, c'est avant tout se centrer sur le renforcement du système de pension via la sécurité sociale (le 1^{er} pilier).

Aujourd'hui, on est face à un gouvernement fédéral - et déjà le précédent avait pris la mauvaise pente - qui envisage les choses de manière diamétralement opposée.

Tout d'abord, il met en avant les difficultés potentielles liées à l'évolution démographique et à l'équilibre financier de la Sécu qui ne serait plus atteint : "Il faut répondre aux exigences européennes et maintenir l'équilibre des finances publiques".

Nous ne sommes pas d'accord avec cette vision des choses, parce que le gouvernement biaise totalement le débat. On est dans un discours

→

UNE DYNAMIQUE DE DÉBAT ET UNE POSITION PUBLIQUE

Quel processus a-t-il été mis en œuvre pour aboutir à un avis commun au sein du MOC ?

C'est la force du MOC ! Dans l'ensemble des mesures du gouvernement et en lien avec notre campagne "Une protection sociale pour tous", les instances ont décidé de choisir un secteur de la Sécu en particulier, celui des pensions. Un groupe de travail inter-fédérations et inter-organisations a mis autour de la table les sensibilités des jeunes (avec les JOC), des femmes (avec Vie Féminine)... C'était un très bel exercice d'écoute, d'échange d'idées, de recherche de convergences, avec le soutien des experts des organisations. Le Conseil Politique du 24 mai a adopté une position autour d'un consensus fort, mais qui laisse des portes ouvertes à des débats qui doivent se poursuivre, notamment celui de la pension de base.

Comment le MOC va-t-il porter sa position dans l'espace public, auprès de la population, des médias, du monde politique ? Autrement dit, quel est le plan d'action ?

Notre premier terrain d'action, c'est l'éducation permanente : aller à la rencontre des gens, expliquer et analyser avec eux, multiplier les lieux de débat. Nous irons aussi à la rencontre de l'opinion publique large à travers une campagne de communication. Nous envisageons enfin des actions politiques visant à interpeller les responsables des différents partis du gouvernement et leur dire qu'on refuse de se laisser emmener dans une voie sans issue.

→ alarmiste. "On ne saura plus payer les pensions, donc il faudra travailler plus longtemps, sans certitude que vos enfants en bénéficient." Imagine-t-on qu'on dirait à nos enfants : "Désolé, on n'a plus d'argent pour avoir des places suffisantes dans l'enseignement obligatoire. Désolé, il n'y a plus d'argent pour rembourser les frais d'hôpital, donc vous devrez prendre en charge la facture totale". Ce serait un tollé général. Alors pourquoi, lorsqu'il s'agit des pensions, part-on du principe qu'on ne va plus pouvoir les financer ?

Certes, il y a une évolution démographique. Mais n'est-on pas en train de forcer le trait ? Je ne suis pas le seul à le penser. Et en dramatisant la situation, on force les gens à ne plus avoir confiance dans la sécurité sociale et à se tourner vers des solutions individuelles. "Vous faites votre pension vous-même, et si vous avez un peu de chance, vous pourrez bénéficier de l'assurance-groupe". Mais là encore, c'est une illusion car les assurances commerciales du 2^e pilier ont obtenu de pouvoir diminuer les taux d'intérêts qui seront versés aux travailleurs. Ça veut dire que ceux qui pensaient que l'assurance-groupe allait devenir l'alternative très favorable à la pension du 1^{er} pilier (Sécu), ils se fourrent le doigt dans l'œil.

Et ceux qui se disent qu'ils s'en sortiront avec l'épargne-pension (3^e pilier), rien n'est moins sûr quand on voit l'instabilité provoquée par la crise financière de 2008. Le gouvernement dit "Je n'ai pas assez d'argent pour financer les pensions à l'avenir, je vous renvoie vers l'épargne individuelle mais celle-ci est totalement aléatoire". Et là, le gouvernement accepte de perdre des rentrées fiscales en accordant la déductibilité fiscale de l'épargne-pension ! Il y a là un raisonnement qui ne tient pas la route, et nous devons le démonter.

■ **Que pensez-vous de la manière dont le gouvernement organise le débat sur cette question des pensions ?**

□ Par rapport au gouvernement, on s'oppose également à la méthodologie qu'il utilise. Dans un match de boxe, on commence par asséner un uppercut pour affaiblir directement son adversaire. Le gouvernement fait pareil en voulant affaiblir d'entrée de jeu la capacité de réaction des travailleurs et des travailleuses en commençant par décider seul de reporter l'âge légal de la pension à 67 ans. Il prétend vouloir discuter ensuite, mais il a une vision totalement tronquée de la concertation

sociale. Je rappelle que la Sécu, c'est un salaire différé : je paie des cotisations dans une caisse commune et j'en bénéficie quand j'en ai besoin. S'il y a bien une matière où les partenaires sociaux doivent être concernés, c'est bien la sécurité sociale, puisqu'elle est financée à plus de deux tiers par les cotisations sociales.

En agissant de la sorte, on conditionne les gens à ne plus avoir confiance dans la pension légale, alors qu'on pourrait très bien voir l'évolution démographique et l'augmentation de l'espérance de vie comme une bonne nouvelle, une opportunité, même au niveau économique ! Car les personnes âgées ont du temps libre et des besoins qui pourraient créer de l'emploi dans le secteur non marchand, les services aux personnes. L'ensemble de la société serait gagnante. Le gouvernement prétend qu'il va faire la concertation "à sa sauce" après avoir mis les partenaires sociaux dans les cordes. Sa vision de la concertation, c'est "puisque vous ne comprenez rien, je vais vous expliquer".

Il y a également une remise en question permanente de la société civile et des mouvements sociaux qui est très dangereuse, alors que l'histoire de la Sécu est intimement liée au combat des mouvements sociaux.

■ **A côté des principes à défendre, quels sont les projets de réforme du gouvernement fédéral que le MOC refuse ? Quels sont ceux qui appellent à un aménagement ?**

□ Encore une fois, je voudrais revenir sur la méthode de travail du gouvernement. On n'a pas un plan global sur lequel on peut se positionner et négocier, on a une succession de mesures qui dénaturent les principes de la sécurité sociale.

Première mesure isolée d'un plan, celle du recul de l'âge de la pension. Quand on dit qu'on va devoir travailler jusqu'à 67 ans, on ne garantit pas aux gens qu'ils auront une meilleure pension !

La deuxième mesure déjà en vigueur et qui est particulièrement discriminatoire pour les femmes, c'est la suppression des "périodes assimilées au travail" (pause-carrière...) dans le calcul de la pension. Encore une fois, c'est une mesure prise isolément sans avoir de vision globale de l'impact de l'ensemble des mesures.

Troisième mesure annoncée, la pension à points. Ça, c'est le brouillard absolu ! En fait, il deviendra impossible de connaître le montant de sa pension car elle sera fonction d'un coefficient. Ce coefficient sera l'élément qui permettra au gouvernement de prétexter que la

croissance ou le PIB n'auront pas évolué comme ils auraient dû pour pouvoir baisser le coefficient de calcul de votre pension.

Donc, c'est une incertitude encore plus grande qui s'ajoute aux autres mesures qui impacteront le montant de la pension, comme le saut d'index par exemple.

Ce coefficient, c'est une arme d'adaptation que se donne le gouvernement (et ceux qui survivront) pour "flexibiliser" le calcul des pensions. On s'oppose donc à toutes ces mesures annoncées au compte-gouttes et au présupposé sagement entretenu qu'on ne saura plus financer les pensions.

■ **Les inégalités en matière de pensions sont multiples. Le système actuel connaît peut-être des limites qui appellent à une exploration en dehors du cadre actuel. Une idée émerge, celle de réfléchir à une pension de base pour tou-te-s, complétée par un montant selon la carrière. Dans quelle mesure ce débat vous paraît-il pertinent ?**

□ Nous avons cru longtemps et à juste titre que notre système de Sécu était le nec plus ultra. Mais en ce qui concerne les pensions, il nécessite actuellement des améliorations notoires : l'inégalité hommes-femmes est criante, et le montant des pensions est trop faible en Belgique.

Donc, l'idée d'une pension de base (à ne pas confondre avec le Revenu garanti aux personnes âgées - GRAPA) doit être discutée en lien avec la question de l'individualisation des droits. Celle-ci fait l'unanimité au sein du MOC, mais son financement fait également débat. Un exemple, la pension de survie (pour les veuf-ves), le gouvernement la restreint au point qu'elle sera apparentée à une allocation de chômage pendant un an. Cela illustre bien la nécessité d'aller vers une individualisation des droits, car les droits dérivés vont devenir quasi inexistantes. Avec les évolutions actuelles au niveau du chômage et des pensions, il faut avancer sur ce dossier.

Le débat sur la pension de base me paraît d'autant plus pertinent que le gouvernement prend des mesures qui rendent le montant des pensions de plus en plus incertain.

Mais si on vise une harmonisation, faisons-la par le haut !

■ **Des ambitions, voire des propositions concrètes sont formulées par le MOC. Mais il faut aussi des moyens financiers pour les concrétiser. Que répondre à ceux qui taxeraient ces revendications d'irréalistes, dans un contexte d'austérité pour les budgets publics ? Comment financer ces ambitions ?**

□ On doit arrêter de penser qu'on vit dans un pays pauvre ! On vit dans un pays riche avec des pauvres, et avec des inégalités de revenus grandissantes.

Quand on nous dit "Ça va mal, il faut faire des efforts"... non, ça ne va pas mal pour tout le monde. Certains ont des revenus qui continuent à augmenter confortablement. Il y a une question de justice élémentaire. Reconnaît-on que la sécurité sociale, comme les services publics, comme les fonctions essentielles d'un Etat telles que la justice, doivent être correctement financés ?

Il ne faut pas faire reposer le financement de la Sécu uniquement sur les salaires, mais aussi sur une forme de cotisation sociale généralisée à laquelle tout le monde et toutes les formes de revenus doivent contribuer.

Pour cela, il faut une meilleure connaissance de tous les revenus, y compris ceux qui sont dans les paradis fiscaux et qui ne servent donc pas à financer les services collectifs. Remarquons que quand les Etats-Unis veulent taxer leurs ressortissants à l'étranger, ils enjoignent la Suisse (même elle !) de communiquer les revenus qu'ils cachent dans ses banques. Pourquoi les Etats-Unis y arrivent-ils et pas l'Union européenne ?

Ensuite, il faut globaliser tous les revenus (salaires, patrimoine mobilier et immobilier), sur lesquels on applique un impôt progressif plus équitable que celui qui est en cours aujourd'hui. La globalisation des revenus a existé dans le passé, ce n'est donc pas une idée farfelue.

La fiscalité est donc une clé dans le débat sur le financement de la Sécu.

S'il y a un déficit en Sécu aujourd'hui, c'est parce qu'il y a une diminution des recettes, notamment à cause de la diminution linéaire des cotisations patronales.

L'impact sur les pensions d'une diminution de cotisations patronales de 10% est énorme. Il faut aller chercher cet argent quelque part. Or, il n'y a pas eu de vrai Tax-Shift.

Le gouvernement se tire une balle dans le pied puisqu'il assèche lui-même une partie du financement de la Sécu. Et le rendement escompté des mesures compensatoires telles que l'augmentation de la TVA est plus faible que prévu.

On est dans une spirale d'économies budgétaires qui dénaturent les principes de la sécurité sociale et qui minent la confiance qu'ont les



ON CONDITIONNE LES GENS À NE PLUS AVOIR CONFIANCE DANS LA PENSION LÉGALE, ALORS QU'ON POURRAIT TRÈS BIEN VOIR L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET L'AUGMENTATION DE L'ESPÉRANCE DE VIE COMME UNE BONNE NOUVELLE, UNE OPPORTUNITÉ, MÊME AU NIVEAU ÉCONOMIQUE !



LA DISCUSSION SUR LES PENSIONS, C'EST DONC UN TOUT, QUI DEMANDE UNE VISION GLOBALE BASÉE SUR DES PRINCIPES DE SOLIDARITÉ, D'ÉQUILIBRE, D'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES.

→ gens dans un système de protection sociale... qui protège de moins en moins.

■ **Outre l'enjeu des pensions, et face au vieillissement de la population, quels sont les autres défis qui vous paraissent prioritaires pour assurer le bien-être des seniors ?**

□ Bien sûr, les dépenses de santé augmentent, mais pas comme on le pense généralement. Ce sont principalement dans les derniers mois ou années de vie qu'elles augmentent.

Il faut développer des formules alternatives en matière d'habitat et des services qui compensent la perte d'autonomie progressive. Il faut des formules autres que le domicile ou la maison de repos (résidences-services, habitat intergénérationnel, centres de jour...). Il faut développer la créativité dans la mise en route d'alternatives et les financer.

La question de la fin de carrière est également importante. Il y a quelques années, on a encouragé les plus de 55, voire 52 ans, à céder leur place aux plus jeunes qui ont des difficultés à entrer sur le marché du travail. La prépension, c'était quasi incontournable et en particulier dans les entreprises en restructuration.

Changement de discours aujourd'hui.

Le gouvernement dit "Vous partez trop tôt"... mais les entreprises continuent à licencier à

partir de 50 ans !

Il y a donc une grande contradiction quand le gouvernement ne fait pas de la fin de carrière une priorité, et diminue la possibilité d'aménagement de fin de carrière. Il faut envisager une réduction du temps de travail et une meilleure prise en considération de la pénibilité du travail, qui sera d'ailleurs au cœur du débat sur la pension à points.

Si on veut que les travailleurs restent actifs après 55 ans, il faut aménager leur fin de carrière, sinon les incapacités de travail vont se multiplier et ils seront pénalisés dans le calcul de la pension.

La discussion sur les pensions, c'est donc un tout, qui demande une vision globale basée sur des principes de solidarité, d'équilibre, d'égalité hommes-femmes.

Le report de l'âge de la retraite ne va rien apporter. Et ça va insécuriser les travailleurs quant à leur capacité de "tenir le coup sur le marché du travail".

■ **Ceux qui ont moins de 35 ans aujourd'hui semblent plutôt sceptiques quant à leur pension future...**

□ Ils ont à la fois beaucoup de difficultés à entrer sur le marché du travail et se posent la question de savoir si ça vaut encore la peine de se battre pour la Sécu, alors qu'ils sont maltraités, voire exclus des allocations d'insertion. De plus, avec le développement des flexi-jobs chez les jeunes, il n'y a quasi pas de cotisations sociales, donc pas de pension à la clé.

Et maintenant, on leur dit qu'ils vont devoir travailler plus longtemps, alors qu'ils ne sont absolument pas sûrs de ce qu'ils auront après... C'est le scénario idéal pour les détourner des systèmes de solidarité !

Je lie toutes ces réformes de sécurité sociale à une tout autre conception sur la flexibilité du travail qu'on introduit aujourd'hui. C'est le règne de l'insécurité qui amène les gens à devoir cumuler plusieurs petits jobs, qu'ils vont être obligés de continuer après la pension car leur pension sera ridicule.

Avec l'allongement des carrières et le système de pensions à points, il n'y aura quasiment aucun jeune qui aura une carrière complète. C'est déjà de plus en plus le cas aujourd'hui.

Notre position est de revenir à la carrière complète à 40 ans, car ça correspond mieux à la réalité du marché du travail.

Interview réalisée par Monique Van Dieren

REVENDEICATIONS DU MOC

Résumé de la position du MOC sur les pensions adoptée au conseil politique du 24/5/2016 :

- L'harmonisation entre régimes doit se faire vers le haut ;
- Réduction à 40 ans de la durée de carrière complète ;
- Une véritable liaison automatique et annuelle des pensions au bien-être ;
- Pension minimale accessible après 25 ans de carrière au lieu de 30 ;
- La GRAPA doit être portée à 10% sous la pension minimale ;
- La prise en compte des périodes assimilées doit être restaurée et préservée (chômage, maladie, crédit-temps...) ;
- Le plafonnement des pensions doit s'appliquer sur base de l'ensemble des salaires de la carrière ;
- Prendre en compte complètement les années de carrière à temps partiel ;
- Individualisation des droits (après période de transition) afin que les personnes qui ont une carrière insuffisante que pour recevoir une pension de droit propre puissent désormais en bénéficier. En attendant, le MOC demande de revenir sur la réforme des pensions de survie ;
- Non au recul de l'âge légal de la pension ;
- Retour à des conditions qui permettent l'accès à la pension anticipée ;
- Permettre des pauses-carrières, une réduction progressive du temps de travail en fin de carrière ainsi que des aménagements du travail ;
- Non à la privatisation rampante des pensions.
- Transparence sur les pensions complémentaires d'entreprise (assurances-groupes).
- Financement via une fiscalité plus juste ;
- Non à la pension à points ;
- Respect de la concertation sociale.

LES PENSIONS, MIROIR DES INÉGALITÉS



Aujourd'hui encore, les pensions en Belgique figurent parmi les plus basses d'Europe. Le niveau de la pension légale est calculé en pourcentage du salaire. On parle de taux de remplacement. Or ce taux est assez faible si on le compare à d'autres pays au sein de l'Union européenne, comme le montre le tableau ci-dessous.

Un taux de pauvreté élevé

En outre, pour calculer le montant de votre pension, on se base aussi sur une carrière complète de 45 années, ce que peu de travailleur/euses peuvent atteindre. En conséquence, le taux de pauvreté pour les personnes âgées de plus de 65 ans demeure supérieur à la moyenne. Il a certes diminué ces dernières années, passant de 23,2% en 2006 à 16,1 % en 2013. Ceci grâce à la liaison des allocations au

bien-être, qui est négociée par les partenaires sociaux. Cela reste cependant un taux fort élevé : plus de 16% des seniors ne peuvent mener une vie décente et doivent faire des choix drastiques dans leurs dépenses de base. Et le problème se corse lorsqu'il faut envisager l'entrée en maison de repos (coût moyen selon les régions).

Ecart criant entre hommes et femmes

Si l'on examine quels sont les montants moyens de pension pour les salariés en Belgique, on constate rapidement que non seulement ces montants sont bas, mais qu'il y a aussi une différence interpellante entre hommes et femmes. Le montant moyen global est en effet de 832 € en 2014 ; il remonte à 943 € pour les hommes et descend à 701 € pour les femmes⁽²⁾. C'est parmi ces

Non seulement la Belgique est un pays où les pensions sont parmi les plus basses d'Europe, mais les inégalités entre les pensionnés sont multiples. Et particulièrement en ce qui concerne l'écart entre les hommes et les femmes. Réduire ces inégalités devrait donc être une priorité. Quelles en sont les causes ?

Ratio de remplacement en 2013

(établi sur le rapport entre les revenus des personnes âgées de 65 à 74 ans et les revenus du travail des travailleurs âgés de 50 à 59 ans) :

Belgique	EU-28	France	Luxembourg	Pays-Bas	Allemagne
47%	55%	64%	75%	47%	47%

Source : SPF Sécurité sociale⁽¹⁾

→ dernières que figure donc le plus haut taux de risque de pauvreté. Deux tiers des pensions de moins de 1.000 € sont en effet perçues par les femmes. Nous sommes là confrontés à une situation d'inégalité criante. Une étude européenne montre que si l'on prend en compte une moyenne fondée sur différents types de pensions, on observe un écart de pas moins de 31% entre les pensions des hommes et des femmes ! ⁽³⁾

Il n'y a pas de vraie liaison des allocations au bien-être

L'absence de véritable liaison au bien-être est un autre facteur qui influence les inégalités, y compris entre hommes et femmes puisque celles-ci vivent plus longtemps. A vrai dire, il serait plus juste de parler d'*adaptation partielle au bien-être* pour qualifier le mécanisme aujourd'hui en vigueur en Belgique. En effet, une liaison réelle impliquerait que les pensions évoluent au même rythme que le niveau général des salaires. Ce fut le cas jusqu'en 1980. Ensuite, plus rien ou presque durant vingt ans.

Fin des années '90, un autre mécanisme a été introduit. Initialement tributaire des marges disponibles dans le budget de la Sécu, il a été renforcé par l'assurance d'une enveloppe budgétaire au moment du Pacte des générations (2005). Sa répartition est négociée tous les deux ans par les interlocuteurs sociaux qui indiquent quelles allocations sociales doivent être améliorées prioritairement. Mais ce que les organisations sociales, notamment au sein du Moc, réclament, c'est une vraie liaison au bien-être.

En attendant, le gouvernement Michel a an-

noncé en ce mois de juin une correction sociale plus faible que celle initialement prévue : 0,7% au lieu de 1%. Une correction bien dérisoire, comme le souligne la CNE, au regard d'autres mesures comme le saut d'index, l'augmentation de la TVA sur l'électricité... Et qui ne concerne que les pensionnés, à condition qu'ils totalisent 45 ans de carrière et s'ils ne bénéficient pas de la GRAPA.

La répartition des rôles pèse sur les carrières des femmes

Un autre facteur qui pèse lourd dans l'écart entre les pensions des hommes et des femmes est certainement celui de la répartition des rôles. Même si elles ont aujourd'hui largement rejoint le monde du travail, les femmes continuent d'assurer en majorité l'essentiel des tâches liées à l'éducation des enfants, l'entretien du foyer, les soins aux parents âgés, etc. Les statistiques européennes reflètent une évolution plus que lente à cet égard. En conséquence, beaucoup de femmes ont connu et connaissent encore des carrières en moyenne plus courtes, marquées par des temps partiels, des périodes plus ou moins longues d'interruption, des métiers et des fonctions moins valorisés. Comment alors espérer une pension décente, alors que la référence pour le calcul prévoit une carrière de 45 années ?

Cette question concerne également de plus en plus d'hommes du fait de l'allongement des études et de la difficulté à entrer sur le marché de l'emploi. Ajoutons à cela qu'avant 1974, il n'existait pas de système d'assimilation de périodes d'interruption comme c'est le cas aujourd'hui (et demain ?). Les femmes qui, avant cette époque, ont arrêté pendant une période de travailler pour élever un enfant, par exemple, ont vu leur pension amoindrie d'autant.

Le poids du temps partiel involontaire

Parallèlement, la structure de l'emploi vient encore alourdir le tableau. En effet, nombre de secteurs plus féminisés sont caractérisés par une majorité d'emplois à temps partiel. C'est le cas par exemple dans le secteur de la grande distribution, du nettoyage, des soins aux personnes. Environ 80% des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. Et seules 11% d'entre elles l'ont choisi !

La flexibilité exigée et la complexité des horaires rend souvent impossible la combinaison de deux emplois à temps partiel. Et l'impact sur la pension est lourd car le calcul se fait par

LA PÉNIBILITÉ PEU RECONNUE DANS LES SECTEURS FÉMINISÉS

Fait significatif : si l'espérance de vie des femmes est plus longue que celle des hommes, l'espérance de vie *en bonne santé* en revanche, est plus courte. La reconnaissance de la pénibilité dans le monde du travail est également un facteur qui influence les inégalités de genre. Les critères génériques sur lesquels on se base pour identifier des « métiers lourds », se réfèrent davantage à des secteurs connotés masculins. Ils ne prennent pas en considération une série de métiers, par exemple dans le domaine des soins de santé ou du nettoyage. Or, soulever des malades ou nettoyer des classes, des bureaux... sont autant de tâches souvent exercées par des femmes et qui brisent les échine. Il convient aussi d'adapter la notion de pénibilité en intégrant des facteurs plus souvent vécus dans les métiers féminisés : pression émotionnelle, harcèlement... Comme le soulignait Valérie d'Hooghe - Vie féminine, il s'agit de facteurs qui se rapportent aux secteurs féminisés (c'est-à-dire où se trouvent plus souvent des femmes) et non au fait d'être un homme ou une femme.

Mais attention, élargir la liste des critères ne suffira pas à réduire les écarts. Il faut aussi veiller à ce que les temps partiels ne soient pas pénalisés dans la base de calcul de la pension. En effet, adapter à la pénibilité d'un métier se fait souvent en réduisant la journée de travail. Et nous retombons alors sur le problème du calcul par compression des journées à temps partiel évoqué plus haut.

« compression » des années à temps partiel. Cela signifie que le montant est établi sur la base de jours prestés à temps plein : une année de 208 jours à mi-temps correspond à... une demi-année à temps plein !

Il faut encore indiquer que le gouvernement a supprimé l'octroi d'une pension de survie pour les veufs et veuves de moins de 50 ans. Elle est remplacée pendant un an par une allocation de transition. Ensuite la personne devient demandeuse d'emploi dans le régime chômage. Présentée comme une mesure en vue de l'individualisation des droits, cette suppression représente en réalité une mesure d'économie au risque de fragiliser des personnes qui n'ont souvent qu'une faible expérience professionnelle et vu le contexte du marché de l'emploi.

Il faut viser une harmonisation des régimes...vers le haut !

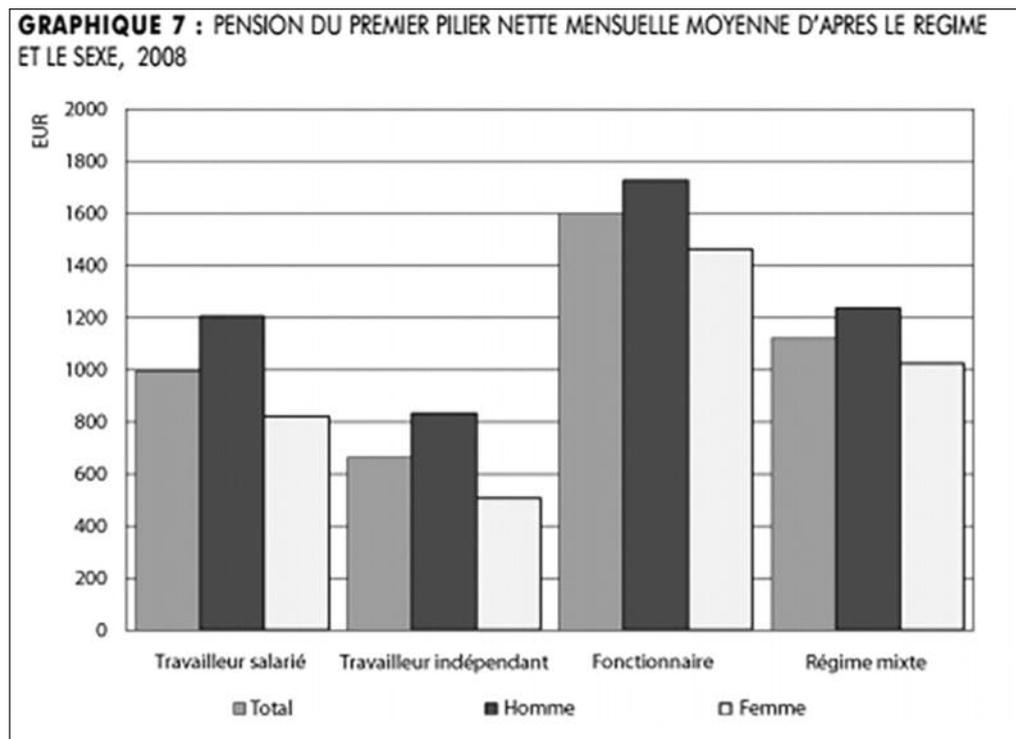
Mais les inégalités entre pensionnés existent aussi de manière plus générale : entre pensionnés de longue date et nouveaux retraités. En fonction du régime de pension, selon que l'on ait fait carrière en tant que salarié, indépendant, dans la fonction publique, que l'on ait été nommé ou pas... La mise en œuvre d'une harmonisation vers le haut devrait être une priorité gouvernementale. C'est cependant l'inverse qui se profile puisqu'il s'attaque aux pensions de la fonction publique.



© Equipes Populaires

Enéo, mouvement social des aînés, a étudié la répartition des bénéficiaires selon les différents régimes, et observe « une différence marquée, tant en termes de régime que de sexe au sein de chaque régime »⁽⁴⁾. Ce que montre bien le graphique ci-dessous.

La possibilité pour certains de bénéficier d'une pension complémentaire par capitalisation privée dans le cadre du 2^e ou du 3^e pilier contribue aussi à creuser les inégalités entre pensionnés. Plus précisément, Enéo observe que le 2^e pilier bénéficie surtout aux quintiles de revenus supé-



Source : Berghman & Peeters (RBSS 2012/1) « Atlas des pensions » réactualisé

rieurs, dans le régime des salariés. Et pour la grande majorité, aux hommes. Rappelons aussi que, sur l'impulsion de l'Union européenne, la Belgique encourage le recours au 2^e pilier en accordant des réductions de cotisations sociales au patronat ce qui a pour effet pervers d'affaiblir la pension légale. Quant à l'épargne-pension, elle profite elle aussi en majorité aux revenus supérieurs qui bénéficient déjà d'une pension légale plus élevée. Cela dit, son rendement est fonction de la prise de risque et la crise financière nous a appris que le mot « risque » n'est pas vain.

Travail précaire, pensionnés pauvre

Les inégalités entre pensionnés, on l'aura compris, sont le fruit de multiples facteurs qui, cependant, n'apparaissent pas au seul moment de la pension. Ils jalonnent les carrières, les existences et sont le résultat non pas de choix personnels mais essentiellement de choix politiques. Ce qui fera la différence, c'est évidemment la volonté d'harmoniser les régimes de pension vers le haut, de renforcer la pension légale, de rechercher les financements nécessaires notamment via une juste réforme fiscale... Mais c'est aussi la volonté de soutenir la carrière des femmes ; de développer des services collectifs de qualité pour l'accueil des petits et des seniors (notamment). D'orienter l'économie vers le bien-être avec des emplois de qualité, des revenus suffisants, une Sécurité forte. Et de se tourner décisivement vers la réduction et la répartition collective du temps de travail. Sans cela les travailleurs appauvris d'aujourd'hui seront évidemment les pensionnés pauvres de demain.

Christine Steinbach

1. SPF Sécurité sociale, analyse de l'évolution de la situation sociale et de la protection sociale en Belgique, actualisation octobre 2015, p.38.

2. Source : Office national des Pensions, statistiques annuelles des bénéficiaires de prestations, 2014, p.11.

3. Données européennes : étude EIGE : « The gender gap in pensions in relation to gender equality ». Chiffre pour la Belgique 2012.

4. Exposé de Philippe Andrienne, dans le groupe de travail socio-économique du MOC sur les pensions, décembre 2015.

J E U N E S E T P E N S I O N

LA GRANDE RUPTURE ?

Les jeunes se tiennent-ils éloignés du débat sur les pensions par désintérêt, par désinformation, par décalage ? Ce qu'ils ont à dire n'a évidemment rien d'une note technique. En effet, interrogez-les sur leur pension, ils vous parleront du travail qui manque et qui évolue, de leurs désillusions et de l'époque qui bascule. Ou comment, à partir d'une question spécifique, être invité à un regard plus systémique, un rien déroutant. Témoignages et hypothèses.

Le débat sur les pensions, leur financement, l'âge de départ à la retraite est souvent le fait de personnes qui approchent, elles-mêmes, du moment de « s'arrêter ». Ce débat est par ailleurs imprégné d'une série de récits incontournables, de postulats qu'il est aventureux de remettre en cause. Le plus solide est ce « discours lancinant, écrit Erik Rydberg, *allant répétant que les pensions, à conditions inchangées, ne pourront pas être payées demain. (...) Pour résumer : si on ne réforme pas, on va droit dans le mur.* »⁽¹⁾

Cadrer autrement les réflexions

Ce récit dominant, s'il est contesté par certains à gauche, n'en demeure pas moins le cadre général des débats, ceux-ci se déployant ensuite en développements techniques, en projections chiffrées et en jargon spécifique. Comme c'est le cas pour la plupart des réflexions politiques, mais sans doute davantage encore dans le cas des pensions, le niveau de connaissance des mécanismes financiers est indispensable aux échanges mais rend ceux-ci presque inaccessibles. La question politique devient alors une querelle d'experts, les populations concernées peinant à se prononcer sur des modèles compliqués voire carrément illisibles.

Les travailleurs qui approchent de l'âge de la retraite, par la force des choses, commencent à prendre leurs renseignements et, du même coup, parviennent à tirer leur épingle du jeu dans les discussions. Mais les plus jeunes ? Comme la pension leur semble lointaine ! Nous souhaitons, dans cet article, prendre la température auprès des 18-35 ans, « reculer de quelques décennies » en quelque sorte, afin d'observer quel pourrait être le terreau d'un débat sur les pensions à très large vue. Moins précis quant aux dispositifs techniques en la matière, et somme toute en décalage par rapport à ceux-ci, ce cadrage « par les plus jeunes » aura au moins le mérite de s'appuyer sur les points de vue de celles et ceux qui, dans trente ou quarante ans, hériteront d'un système réformé au prétexte de le faire perdurer *pour*



Flickr-cc: Ernest Morales

eux, jusqu'à l'échéance de leur pension.

Certainement pire !

En 2010, la banque Delta Lloyd a réalisé un sondage auprès des jeunes ⁽²⁾ qui semble avoir fourni, au sujet des 18-35 ans, l'argument principal d'un autre récit dominant accepté et reproduit par tous, en premier lieu par la génération concernée. En bref : l'avenir est sombre, seule l'épargne-pension vous sortira la tête de l'eau. « *La situation sera certainement pire dans trente ans, confient Julien et Coralie, deux trentenaires bruxellois. Il n'y aura à notre avis plus de pensions. Il faut économiser par nous-mêmes. Dans mon entourage, tout le monde partage cette philosophie, on est assez pessimistes pour l'avenir.* »

Les banques, assurances et partis politiques favorables au renforcement de la capitalisation individuelle se sont évidemment engouffrés dans la brèche pour installer l'idée durablement. Parmi la quinzaine de jeunes interrogés pour le présent article, il est frappant de constater que tous, ou presque, ont soit déjà souscrit une assurance-pension, soit envisagent de le faire dès qu'ils le pourront. Et ce, quelles que soient leurs convictions politiques en matière de solidarité. Comme le résume Claire, 34 ans, de Cortil : « *J'ai souscrit une épargne-pension parce que tout le monde semble dire que c'est indispensable aujourd'hui. Donc j'ai suivi cet avis massif !* ».

Toutefois, ce recours à l'épargne-pension, sorte de réflexe de sécurité et de responsabilité que le récit dominant impose - et c'est bien humain - vient en complément d'une vision de l'avenir qu'il nous semble fondamental d'entendre et d'interroger plus en profondeur. « *Je me de-*

mande tous les jours comment je vais m'en sortir plus tard, s'inquiète Arkacha, 24 ans. J'aimerais acheter une maison, cela sera-t-il possible ? Aurai-je un enfant, vu la situation générale ? L'avenir me fait peur et je ne pense pas que cela va s'arranger. » Hugo, jeune papa namurois de 33 ans, se demande pourquoi sa génération est si négative : « *J'essaie de me dire qu'il ne faut pas déjà accepter l'idée qu'il n'y aura plus d'argent pour financer les pensions plus tard, et qu'il faudra lutter pour préserver les acquis. D'un autre côté, j'ai parfois aussi l'impression que notre monde et notre société vont connaître des bouleversements immenses dans les cinquante prochaines années, et que la réalité que l'on vivra à ce moment-là n'aura peut-être plus rien à voir avec la réalité d'aujourd'hui, que le concept de pension sera peut-être en complet décalage avec la nouvelle réalité.* ».

Ce qui ressort ici et qui paraît généralisé parmi les plus jeunes, c'est la certitude, diffuse mais intense, que demain ne ressemblera pas du tout à aujourd'hui. Cette vision est souvent pessimiste (« on n'aura plus de pension du tout... »), mais **le plus important est qu'elle s'avère, dans tous les cas, non linéaire**. Autrement dit, demain ne sera pas un peu mieux ou beaucoup moins bien qu'aujourd'hui, mais **radicalement autre, tout à fait différent**. De ce fait, le débat actuel sur les pensions peut paraître en décalage par rapport à une génération qui postule des ruptures majeures, des bouleversements systémiques et non des évolutions ou détériorations dans la continuité, ce que présuppose le débat classique.

Discours progressiste à la retraite ?

Mais que faire avec ce constat ? Faut-il cesser de débattre sur les mécanismes de financement, sur



J'AI PARFOIS L'IMPRESSIION QUE NOTRE MONDE ET NOTRE SOCIÉTÉ VONT CONNAÎTRE DES BOULEVERSEMENTS IMMENSES DANS LES CINQUANTE PROCHAINES ANNÉES, ET QUE LA RÉALITÉ QUE L'ON VIURA À CE MOMENT-LÀ N'AURA PEUT-ÊTRE PLUS RIEN À VOIR AVEC LA RÉALITÉ D'AUJOURD'HUI, QUE LE CONCEPT DE PENSION SERA PEUT-ÊTRE EN COMPLET DÉCALAGE AVEC LA NOUVELLE RÉALITÉ.

→ l'harmonisation des régimes, sur l'augmentation du taux de remplacement, sous prétexte que les jeunes pressentent un avenir bouleversé ? Certainement pas. Mais dans la mesure où ces intuitions rejoignent des constats largement partagés (à propos des impasses écologiques, de l'austérité généralisée, de la numérisation de l'économie notamment), n'est-il pas temps d'ouvrir de nouveaux axes de questionnement ? Dans le débat, plus général, sur l'emploi, la croissance et les possibles en termes d'innovation sociale et de redistribution des richesses, les camps opposés ne sont-ils pas un rien sclérosés, les visions figées et les réflexes, indéboullonnables ? Les allergies et les tics de langage des uns et des autres ne contribuent-ils pas parfois à enterrer trop profondément les idées dans des obsessions idéologiques ?

D'un côté, les ultralibéraux triomphants, chantes de l'austérité, de l'affaiblissement de l'État et des corps intermédiaires, multiplient des attaques d'une violence inouïe et s'approprient le vocabulaire de l'innovation, du changement, de la réforme. De l'autre, les héritiers de Karl Marx revendiquent de plus en plus fort la continuité d'une même lutte, dans les mêmes termes et l'unique prisme d'un monde partagé depuis toujours entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas. Faut-il le rappeler, la justice socio-économique est bien sûr du côté des seconds.

Mais nous sommes pris dans un paradoxe : tout le pacte social, l'ensemble des droits et protec-

tions sociales conquis de haute lutte reposent, **pour leur financement**, sur deux éléments qui lui sont extérieurs et qui ne vont plus de soi aujourd'hui. Tout d'abord, sur le compromis de l'acceptation du salariat comme rapport de production. Mais aussi sur une parenthèse historique qui a vu l'Occident connaître une croissance économique exceptionnelle grâce à l'exploitation des énergies fossiles et aux asymétries entre nations et entre peuples. Toutefois, cette parenthèse n'est-elle pas terminée ? La doctrine néolibérale ne s'accommode plus du compromis social, qu'elle s'attache à fissurer sans ménagement. Du coup, de notre côté, n'est-il pas étrange, et risqué, de miser **exclusivement** sur le maintien de ce compromis historique pour incarner la solidarité ? D'autant plus que d'autres bouleversements incontestables s'ajoutent à l'équation, comme la révolution numérique, la finitude des ressources et les impasses écologiques. Ainsi, la visée fondamentale de l'égalité n'est peut-être pas destinée à être défendue pour l'éternité sous les mêmes termes et avec des dispositifs du 20^e siècle. D'autres combats sociaux sont sans doute à mener, **en parallèle**, à l'intérieur même des mutations du capitalisme et de la (dé)structuration du travail.

La flexibilité des carrières : mal absolu ?

Ce long détour était nécessaire pour faire l'hypothèse que les plus jeunes, sans nécessairement le formaliser, semblent avoir pris acte du moment de basculement, d'impasse, dans lequel sont prises nos sociétés. Cela conditionne de manière évidente leur vision de l'avenir et leur façon d'appréhender la conflictualité politique, la solidarité en général, le système des pensions en particulier.

Revenons-y. La généralisation de l'épargne-pension comme refuge individuel chez les 18-35 ans pourrait laisser supposer que la solidarité comme principe est en train de reculer. Nous ne le pensons pas. L'hypothèse que nous faisons, et qu'il faut mettre à l'épreuve d'autres réflexions et analyses, est plutôt que les idéaux de justice et d'émancipation sociale ne tiennent plus, en bloc, au modèle d'organisation socio-économique qui leur a permis de se concrétiser en partie.

Soyons clairs : la protection qu'offre un contrat de travail à durée indéterminée reste, bien sûr, souhaitée par l'énorme majorité des jeunes dans la mesure où c'est la seule garantie pour eux de pouvoir se projeter dans l'avenir tant que toutes choses demeurent égales par ailleurs. Toutefois, cet attachement ne s'accompagne pas d'un idéal

TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS ? NI ENTHOUSIASTES, NI ALLERGIQUES

Les plus jeunes sont assez mesurés sur la question. L'avis de Stéphanie, 33 ans, enseignante de Chiny, rejoint le récit majoritaire : « *Notre espérance de vie s'allonge, il me semble logique donc de travailler plus longtemps. Quand je vois mes collègues partir à la pension, tous me semblent jeunes, dynamiques et encore tout à fait "aptés" à transmettre à des élèves. Mais j'avoue ignorer ce qu'ils en pensent, eux. J'ai été élevée par des indépendants amoureux de leur métier, épanouis professionnellement, pour qui la notion de pension n'existe pas vraiment. Chez nous, le mot d'ordre était "tant qu'on a la santé, pourquoi s'arrêter". Je n'adhère pas à 100% à cette idée, mais je ne rechigne pas, pour l'instant, face à l'idée de travailler longtemps, avec l'espoir d'un temps de travail adapté, réduit donc, un boulot adapté également. Je suis enseignante. À 65, 67 ans, je ne me vois plus dans la posture "classique" de prof, face à 25 gamins, mais plutôt coach de profs, coach d'élèves, quelque chose de plus individualisé, un rapport privilégié avec le jeune ou le collègue.* » Travailler plus ou moins longtemps ? Cela ne semble pas être le point de focalisation de la génération interrogée, mais plutôt la forme globale de partage et d'organisation du travail : « *Travailler plus longtemps, analyse Antoine, cela pourrait être logique vu que les gens vivent plus longtemps. Mais en même temps, s'il n'y a pas de boulot pour les jeunes... L'idéal serait de pouvoir réduire progressivement son temps de travail en fin de carrière.* » « *J'aspirerais plutôt à une société où chacun travaillerait un peu moins, mais où plus de gens auraient un travail* », complète Élodie.



Flickrcc. Benjamin Forrest

politique centré sur le maintien du salariat comme modèle inamovible. À conditions financières équivalentes, à besoin égal de « sécurité sociale », les jeunes aspirent moins à un statut ou à une stabilité d'emploi qu'à l'autonomie et au sens. Ainsi, bien que la flexibilité de l'emploi soit l'argument "atomique" des ultralibéraux pour défaire les protections liées au travail, la stratégie consistant à prendre le contrepied, donc s'opposer à la flexibilité de l'emploi, ne rencontre pas l'adhésion d'une génération qui n'est pas opposée par principe à la mutation du travail. Tout ce qui naît à l'intérieur de la matrice capitaliste n'est pas forcément voué à s'y soumettre. Ce qui émerge sous une forme sauvage ne peut-il pas être dompté, transformé et contraint ? Le meilleur exemple est précisément... le salariat lui-même. C'est en utilisant le rapport salarié comme force collective, et non en le rejetant, que celui-ci a pu servir de base à une solidarité globale. Un chemin semblable peut-il être emprunté pour les nouvelles formes de production et d'exploitation ?

Les silences pourraient cacher des utopies

Il y a donc, peut-être, comme un malentendu quand on interroge un jeune sur sa future pension. Il vous répond qu'il n'y croit pas, que les pensions ne pourront plus être financées, qu'il n'aura droit à rien, qu'il est bien forcé de se rabattre sur l'épargne-pension. Nous pourrions en déduire qu'il est défaitiste et refuse de défendre les acquis sociaux, qu'il se réfugie vers une solution privée... Il va même, bien souvent et même s'il est progressiste, vous avouer qu'au fond, il trouve cela

plutôt logique de travailler un peu plus longtemps (cf. encadré). Scandale ! pourrions-nous penser... Charles Michel, sors de ce corps !

Pourtant il serait dommage de ne pas voir, dans le désarroi d'une génération, dans ses silences, ses hésitations, mais aussi son esprit ouvert, tantôt contradictoire, tantôt créatif, une invitation à reconstruire des utopies. Est-il possible de maintenir un système de pensions solide et solidaire, a fortiori une sécurité sociale renouvelée et refinancée, sur base d'une organisation du travail qui ne serait plus seulement, en tout cas de moins en moins, celle de la seconde moitié du vingtième siècle ? C'est une vraie question. On peut répondre « non, nous ne sommes pas sur la lune : si le travail change, c'est forcément et exclusivement le fait du néolibéralisme ». On peut aussi, en faisant place aux témoignages d'une génération désarçonnée et désarçonnante, être tenté d'y réfléchir, et contribuer à esquisser les contours d'une stratégie de gauche qui ne serait pas seulement défensive. Sur les pensions... comme sur tout le reste.

Guillaume Lohest

(1) Erik Rydberg, « Voici la pension des morts ! », revue *Politique* n°87, Novembre-Décembre 2014.

(2) Sondage « Delta Lloyd Life » réalisé en 2010 auprès de 1.170 jeunes de 18 à 35 ans. Il en ressortait que 57% des jeunes se faisaient du souci pour leur pension. 35% des sondés pensaient que le gouvernement ne serait plus en mesure de leur payer une pension, 34% que les pensions seront revues à la baisse. Corrélat heureux pour les banques et assurances (dont l'une est l'auteur du sondage) : 61% pensent que l'épargne-pension est le meilleur moyen de se prémunir dès le début de carrière.

Réflexion élaborée à partir de quinze témoignages recueillis auprès de jeunes de 20 à 34 ans, entre le 1^{er} et le 10 juin 2016. (La plupart des prénoms ont été modifiés par souci de discrétion.) Merci à eux !

Edito

Main basse sur les pensions

2



La marque de fabrique du gouvernement néolibéral qui pourrait se résumer à "moins d'Etat, plus de marché" a trouvé son terrain de jeu dans le secteur des pensions. Or, la pension légale, quoi qu'en pense la droite, est le dispositif le plus sûr pour préserver au mieux l'égalité entre les pensionnés.

Comprendre Les pensions pour les nuls

3



L'avenir des pensions occupe régulièrement le devant de l'actualité. Pour comprendre l'inquiétude des syndicats et des mouvements sociaux, il est nécessaire de connaître le fonctionnement actuel du système des pensions.

Nouvelles mesures Un menu très indigeste

6



Il ne se passe pas un mois sans qu'on parle de nouvelles mesures en matière de pension. L'argument massue : il faut assurer le financement des pensions. Mais est-ce vraiment le seul ? Pour le savoir, parcourons ensemble le menu et voyons la composition des plats...

Interview

Le gouvernement biaise le débat

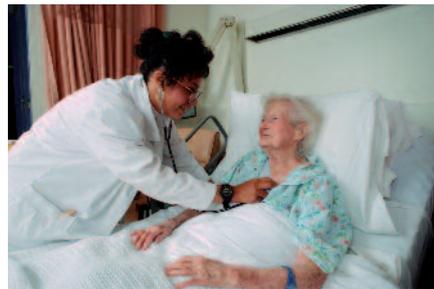
9



Le MOC porte un diagnostic sévère sur la succession de mesures prises par le gouvernement en matière de pension. Rencontre avec Christian Kunsch, président du MOC, qui a décidé de faire de cette question son cheval de bataille.

Inégalités les pensions, miroir des inégalités

13



Les inégalités entre les pensionnés sont multiples. Et particulièrement en ce qui concerne l'écart entre les hommes et les femmes. Réduire ces inégalités devrait donc être une priorité. Quelles en sont les causes ?

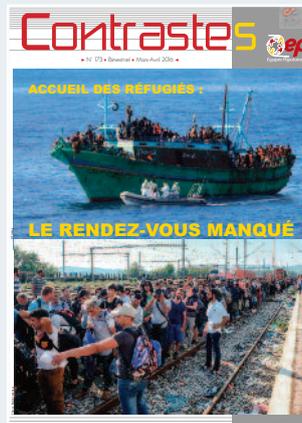
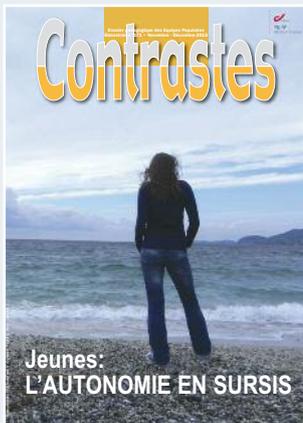
Jeunes et pension La grande rupture ?

16



Interrogez les jeunes sur leur pension, ils vous parleront du travail qui manque et qui évolue, de leurs désillusions et de l'époque qui bascule ? Invitation à un regard plus systémique, un rien déroutant. Témoignages et hypothèses.

Nos derniers Contrastes



Notre prochain Contrastes

